



Penser à la retraite, c'est bien.
Agir, c'est mieux
avec **Aviva Retraite Plurielle**



Découvrez tous les avantages d'Aviva Retraite Plurielle

Le Plan d'Épargne Retraite Individuel **Aviva Retraite Plurielle** est une solution d'épargne vous permettant de préparer votre future retraite dans des conditions privilégiées.



Une épargne retraite à votre rythme

Vous alimentez votre contrat en toute liberté en effectuant :

- **des versements programmés**, particulièrement adaptés à la préparation de la retraite. Vous définissez le montant (150€ minimum mensuel) et la périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) qui vous conviennent. Vous pouvez ensuite les suspendre ou modifier vos choix à tout moment ;
- **et/ou des versements libres**, possibles à tout moment dès 750€.



Vous pourrez continuer à alimenter votre contrat Aviva Retraite Plurielle **tout au long de votre vie active, quelle que soit l'évolution de votre statut professionnel.**



Des économies d'impôts

Chaque année, les versements que vous effectuez sur votre contrat sont **déductibles de vos revenus imposables**¹. Vous êtes peu ou faiblement fiscalisé ? Vous pouvez renoncer à cet avantage immédiat pour bénéficier d'une fiscalité plus douce à la retraite : seuls vos gains financiers seront fiscalisés. Le choix entre ces deux options vous est proposé à chaque demande de versement.



Besoin d'un conseil ? Votre Conseiller se tient à votre disposition pour vous aider à **choisir la solution adaptée** à votre situation et à vos objectifs.



Une épargne disponible par anticipation dans certains cas

En principe, votre épargne reste indisponible jusqu'à la retraite, mais vous pourrez en disposer avant ce terme :

- pour **acquérir votre résidence principale**² ;
- en cas d'accident de la vie : il s'agit de la cessation de votre activité non salariée à la suite d'une liquidation judiciaire, de l'invalidité (la vôtre, celle de votre conjoint et/ou d'un enfant à charge)³, du surendettement ou du décès de votre conjoint ou de votre partenaire de PACS. Les sommes perçues sont alors exonérées de toute fiscalité (hors prélèvements sociaux).



Le choix du ou des mode(s) de sortie

À la retraite, vous pourrez, au choix, récupérer votre épargne **sous forme de capital**² et/ou de **complément de revenus versé à vie** (rente viagère).



Aviva Retraite Plurielle **garantit dès l'adhésion le taux de transformation de votre rente**. Quelle que soit l'évolution de l'espérance de vie dans les années à venir, vous avez l'assurance de ne pas voir votre rente baisser du fait de l'augmentation de l'espérance de vie. Tous les contrats retraite ne prévoient pas cette garantie !

De plus, Aviva Retraite Plurielle prévoit **un grand nombre d'options de rente**, qui vous permettront de moduler le montant de votre retraite selon vos besoins.

¹Dans les limites et plafonds fixés par la réglementation en vigueur. En contrepartie, vos droits seront soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux lors du dénouement à l'échéance du contrat ou en cas de sortie anticipée pour l'acquisition de votre résidence principale.

²Uniquement les sommes issues de versements volontaires, après application de la fiscalité en vigueur.

³Invalidité correspondant à un classement en 2^e ou 3^e catégorie.

Une gestion financière à la carte

Le contrat Aviva Retraite Plurielle vous donne accès à 3 modes de gestion : la gestion évolutive, qui vous permet de sécuriser progressivement votre épargne, la gestion sous mandat et la gestion libre. Cette dernière offre un large choix de **supports financiers permettant, en contrepartie d'un risque de perte en capital, de rechercher le potentiel des marchés financiers.**

À tout moment, vous pouvez changer de mode de gestion et/ou les combiner entre eux. Les arbitrages au sein du contrat sont gratuits et illimités !



La gestion évolutive

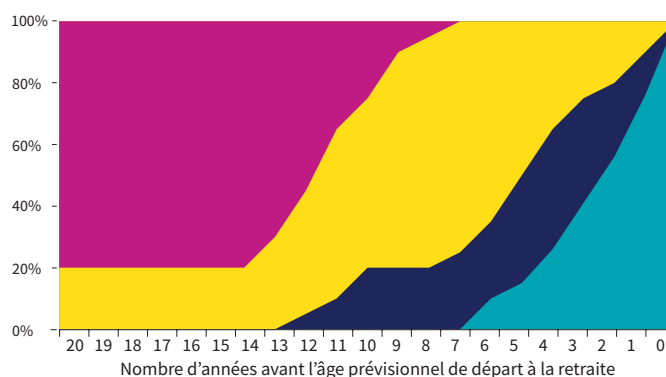
Pour un pilotage automatique de votre épargne adapté à votre horizon retraite

C'est le mode de gestion par défaut, préconisé par les pouvoirs publics. Vous choisissez la grille de répartition de votre épargne qui vous correspond parmi les 3 profils proposés : Prudent Horizon Retraite, Equilibre Horizon Retraite ou Dynamique Horizon Retraite.

Votre épargne est dynamisée à long terme et sécurisée progressivement à l'approche de votre date prévisionnelle de départ à la retraite.

- Aviva Conviction Patrimoine
- Aviva Sélection Patrimoine
- Aviva Valorisation Patrimoine
- Support en euros Aviva RP Sécurité Retraite

Exemple de la répartition entre les supports du profil Equilibre Horizon Retraite



La gestion sous mandat

Pour bénéficier d'une gestion active de votre épargne, si vous ne disposez pas du temps et/ou des connaissances financières nécessaires

Vous avez le choix entre l'expertise de deux sociétés de gestion : **Aviva Investors France ou Rothschild & Co Asset Management Europe.** Elles conseillent Aviva dans la détermination des allocations d'actifs selon trois profils d'investisseur (prudent, équilibré, dynamique).

Ces allocations d'actifs sont régulièrement revues en fonction de l'évolution des marchés financiers. **Vous êtes tenu informé à chaque arbitrage** de la modification de votre allocation sur votre espace client Aviva & Moi.

Comment choisir son mandat ?

MANDAT PRUDENT

VALORISEZ VOTRE ÉPARGNE EN LIMITANT LE RISQUE DE PERTE EN CAPITAL

La part des supports actions est limitée à 30% maximum.



30% max

- Supports en unités de compte actions
- Autres supports en unités de compte

MANDAT ÉQUILIBRE

BÉNÉFICIEZ DU POTENTIEL DES SUPPORTS ACTIONS TOUT EN CONSERVANT DES ACTIFS MOINS VOLATILS POUR ÉQUILIBRER LES RISQUES DU PORTEFEUILLE

La part des supports actions est comprise entre 30% et 60%.



60% max

- Supports en unités de compte actions
- Autres supports en unités de compte

MANDAT DYNAMIQUE

MAXIMISEZ L'ESPÉRANCE DE RENDEMENT À LONG TERME EN CONTREPARTIE D'UN RISQUE ÉLEVÉ

La part des supports actions est comprise entre 20% et 100% et sera majoritaire la plupart du temps.



100% max

- Supports en unités de compte actions



La gestion libre avec plus de 80 supports

Pour une gestion autonome et proactive de votre épargne

Vous disposez d'une large palette de supports en unités de compte⁴, gérés par une trentaine de sociétés de gestion sélectionnées pour leur expertise, que vous pouvez panacher en toute liberté.

Selon vos convictions et en fonction des opportunités de marché, vous pouvez à tout moment **arbitrer gratuitement et de façon illimitée votre épargne** pour faire évoluer votre répartition entre **les supports⁴ disponibles**.

N'hésitez pas à demander à votre Conseiller la liste et les performances des supports accessibles au sein du contrat Aviva Retraite Plurielle.



En 2019, Aviva Investors a été élue meilleure société de gestion européenne dans la catégorie 101 - 200 fonds notés.

La méthodologie European Funds Trophy est disponible sur le site : <https://www.european-funds-trophy.eu/en/template.php?menu=types-of-trophies>. Aviva Investors est la dénomination commerciale de la branche de gestion d'actifs du groupe Aviva.



Épargnez
responsable
avec notre nouvelle
offre **Aviva Vie**
Solutions Durables

Aviva vous propose une offre financière sur la thématique de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Accédez à une gamme de supports⁴ financiers disposant du label public ISR et à une offre de fonds thématiques diversifiée orientant l'épargne vers des enjeux de société tels que l'emploi, la préservation de l'eau, des forêts ou le développement des énergies propres.

Vous pouvez aussi déléguer la gestion de votre épargne via une Gestion Sous Mandat innovante, conseillée par Aviva Investors France, dans laquelle 100 % des fonds sélectionnés intègrent les critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance.

Si ce type d'investissement vous intéresse, n'hésitez pas à contacter votre Conseiller afin d'identifier les offres Aviva Vie Solutions Durables qui sont les plus adaptées à vos attentes, votre situation personnelle, votre profil d'investisseur et votre horizon d'investissement.



Votre Conseiller vous accompagne

Selon vos objectifs et après une étude approfondie de votre situation personnelle, votre Conseiller pourra vous guider dans vos choix, à chaque étape !

⁴ L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Il n'est pas garanti, mais est sujet à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Les + d'Aviva Retraite Plurielle

- **3 modes de gestion financière**
au choix et combinables entre eux :
 - la gestion évolutive, préconisée par les pouvoirs publics
 - la gestion sous mandat
 - la gestion libre
- Une gamme complète de **fonds labellisés ISR**
- **Des arbitrages gratuits et illimités** pendant toute la durée de votre contrat
- **Une protection du capital investi en cas de décès¹**
- **Un taux de rente garanti** dès l'adhésion
- Un large choix d'**options de rente**

¹ Dans les limites prévues au contrat.

Consultez et gérez votre contrat depuis votre espace client Aviva & Moi

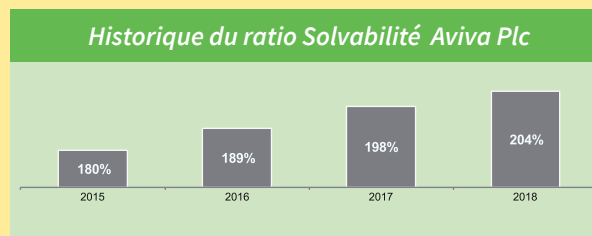
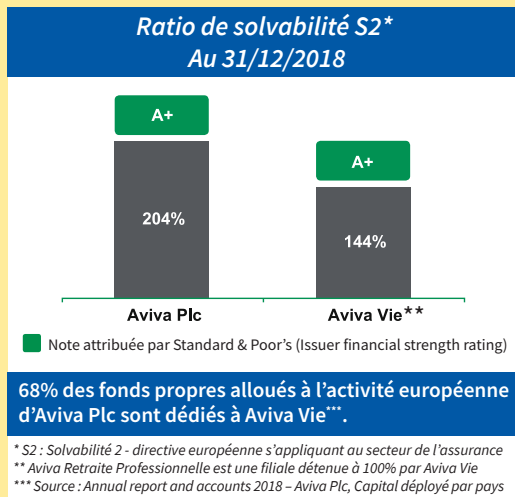
Vous pouvez bâtir votre stratégie d'investissement, la revoir régulièrement et facilement depuis votre espace client Aviva & Moi accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, via le site www.aviva.fr/espaceclient ou sur l'application mobile Aviva & Moi disponible sur iPhone et Android. Cet espace vous permet de suivre l'évolution de votre épargne, de modifier votre allocation d'actifs, d'effectuer un reversement* ou encore de modifier vos coordonnées.

* Dans des limites fixées par les fonctionnalités du site.



Aviva, un groupe solide

Vous confiez votre épargne au groupe Aviva. Découvrez les dernières données qu'Aviva a partagées aux autorités de contrôle en charge de surveiller la solidité des assureurs pour être pleinement rassuré par notre solidité financière.



Ce qu'il faut retenir

D'année en année, la solidité d'Aviva se renforce.

Comment sont évalués les assureurs ?

Les autorités de contrôle demandent aux assureurs, dépositaires des fonds confiés par leurs clients, de respecter des règles qui leur imposent d'ajuster leurs fonds propres à des niveaux qui soient en phase avec leurs engagements vis-à-vis de l'épargne de leurs clients. Ainsi, les assureurs doivent justifier d'un capital minimum, appelé marge de solvabilité ; cette marge mesure la santé financière de l'assureur. Ainsi, un assureur dont la marge de solvabilité (ou ratio de solvabilité) est de 50 % supérieure au minimum requis de 100 %, affichera un taux de couverture de 150 %, et sera considéré comme solide.



Aviva Retraite Professionnelle
Société anonyme au capital de 105 455 800 euros
Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire
régis par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
833 105 067 R.C.S. Nanterre

A PACTE
Association de Promotion des ACTions pour l'Epargne retraite
Siège social : 24-26 rue de la Pépinière - 75008 Paris

Fabrication sur papier issu des forêts
gérées durablement - IFGD.

